



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 21 décembre 2017
3003 Berne-Wabern, le 19 décembre 2017

Le mois de novembre 2017 en un coup d'œil

	Novembre 2017	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017
Etrangers (population résidante permanente)	2'054'779	--	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	7'369	58'508	51'927
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'730	82'052	80'453
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'577	19'382	19'779
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	541	6'742	6'914
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	451	6'316	6'488
Dérogations aux conditions générales d'admission	431	2'946	3'215
Regroupement familial (population résidante permanente)	4'035	42'004	39'833
Naturalisation	4'142	37'694	40'620

Table des matières

1.	Population étrangère au 30.11.2017	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	4
2.2.	Emigration (sorties)	5
2.3.	Solde migratoire	6
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1.	Actifs UE-17/AELE	7
3.2.	Actifs UE-8	8
3.3.	Actifs UE-2	9
3.4.	Contingents Croatie.....	10
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7.	Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	20
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	21
9.	Définitions	22

1. Population étrangère au 30.11.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %
Total	2'030'113	2'054'779	1.2
UE-28/AELE	1'390'991	1'406'998	1.2
UE-17	1'256'258	1'263'597	0.6
UE-8	80'326	86'450	7.6
UE-2	21'276	24'355	14.5
Croatie	29'133	28'590	-1.9
Ressortissants d'Etats tiers	639'122	647'781	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'054'779	100	24'666	1.2
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'262	1.2	-952	-3.8
Autorisations de séjour	697'384	33.9	2'884	0.4
Autorisations d'établissement	1'333'133	64.9	22'734	1.7

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %
Total	53'985	55'674	3.1
UE-28/AELE	43'471	44'733	2.9
UE-17	31'792	31'370	-1.3
UE-8	8'890	9'123	2.6
UE-2	2'465	3'629	47.2
Croatie	244	500	104.9
Ressortissants d'Etats tiers	10'514	10'941	4.1

Source : SYMIC

- En novembre 2017, la [population étrangère résidente permanente](#) était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En novembre 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 80.3% de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#). Les 19.7% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	12'831	13'044	1.7	133'602	128'967	-3.5
UE-28/AELE	8'977	8'961	-0.2	93'656	88'426	-5.6
UE-17	7'267	7'410	2.0	76'705	72'054	-6.1
UE-8	1'129	1'205	6.7	11'900	11'307	-5.0
UE-2	522	261	-50.0	4'250	4'242	-0.2
Croatie	32	56	75.0	452	529	17.0
Ressortissants Etats tiers	3'854	4'083	5.9	39'946	40'541	1.5
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	7'197	7'130	-0.9	92'110	93'758	1.8
UE-28/AELE	5'803	5'806	0.1	73'843	74'976	1.5
UE-17	4'207	3'985	-5.3	52'629	52'703	0.1
UE-8	1'158	1'161	0.3	15'454	15'828	2.4
UE-2	399	582	45.9	5'209	5'579	7.1
Croatie	30	67	123.3	425	696	63.8
Ressortissants Etats tiers	1'394	1'324	-5.0	18'267	18'782	2.8

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	10'014	10'337	3.2	102'712	98'676	-3.9
UE-28/AELE	7'182	7'325	2.0	73'763	69'517	-5.8
Ressortissants Etats tiers	2'832	3'012	6.4	28'949	29'159	0.7

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à novembre 2017: 9'663 (population étrangère résidente permanente) ; 3'988 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	6'096	5'308	-12.9	70'346	72'021	2.4
UE-28/AELE	4'754	4'142	-12.9	52'286	54'618	4.5
UE-17	4'111	3'544	-13.8	46'213	47'845	3.5
UE-8	465	446	-4.1	4'434	5'016	13.1
UE-2	116	91	-21.6	1'009	1'085	7.5
Croatie	45	39	-13.3	352	418	18.8
Ressortissants Etats tiers	1'342	1'166	-13.1	18'060	17'403	-3.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	6'558	6'560	0.0	57'479	57'066	-0.7
UE-28/AELE	5'862	5'821	-0.7	48'242	47'631	-1.3
UE-17	3'700	3'578	-3.3	34'182	33'554	-1.8
UE-8	1'789	1'764	-1.4	10'829	10'906	0.7
UE-2	364	458	25.8	2'994	2'905	-3.0
Croatie	6	17	183.3	126	161	27.8
Ressortissants Etats tiers	696	739	6.2	9'237	9'435	2.1

Source : SYMIC

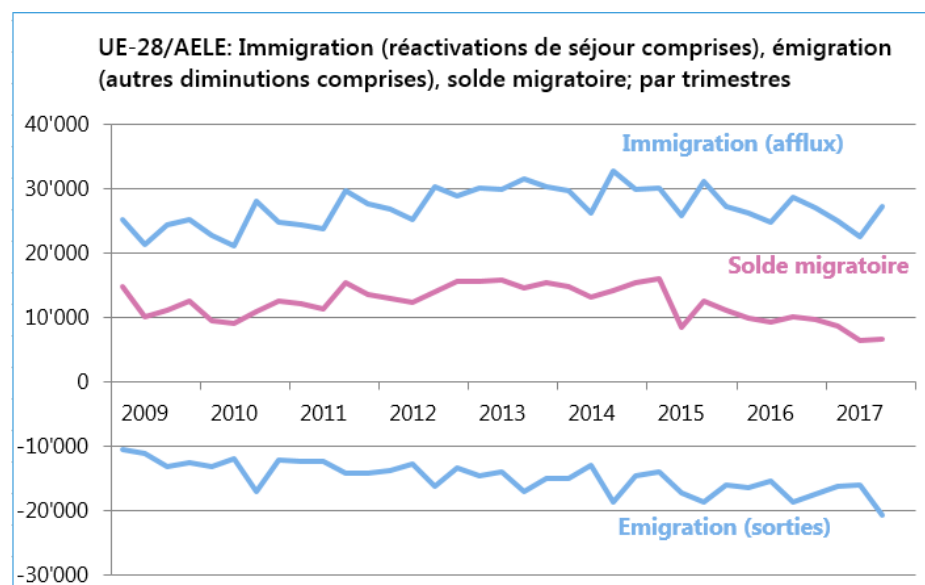
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à novembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-11.2%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à novembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-3.5%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté de janvier à novembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (+2.4%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier à novembre 2017 : 14'682 (population étrangère résidente permanente) ; 38'651 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	6'357	7'369	15.9	58'508	51'927	-11.2
UE-28/AELE	3'952	4'557	15.3	38'274	30'767	-19.6
UE-17	2'929	3'675	25.5	28'141	21'988	-21.9
UE-8	638	692	8.5	6'944	5'744	-17.3
UE-2	389	162	-58.4	3'042	2'911	-4.3
Croatie	-14	21	250.0	86	83	-3.5
Ressortissants Etats tiers	2'405	2'812	16.9	20'234	21'160	4.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	-2'120	-1'940	8.5	-3'086	2'029	165.7
UE-28/AELE	-1'994	-1'761	11.7	-3'420	1'095	132.0
UE-17	-876	-855	2.4	-3'590	-1'151	67.9
UE-8	-1'002	-949	5.3	27	689	2451.9
UE-2	-92	12	113.0	164	1'277	678.7
Croatie	-26	31	219.2	-4	246	6250.0
Ressortissants Etats tiers	-126	-179	-42.1	334	934	179.6

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Total	49'933	47'647	-4.6	48'231	48'755	+1.1	91'871	88'821	-3.3

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Total	8'548	8'170	-4.4	17'088	16'531	-3.3	21'394	21'749	+1.7

Source : SYMIC

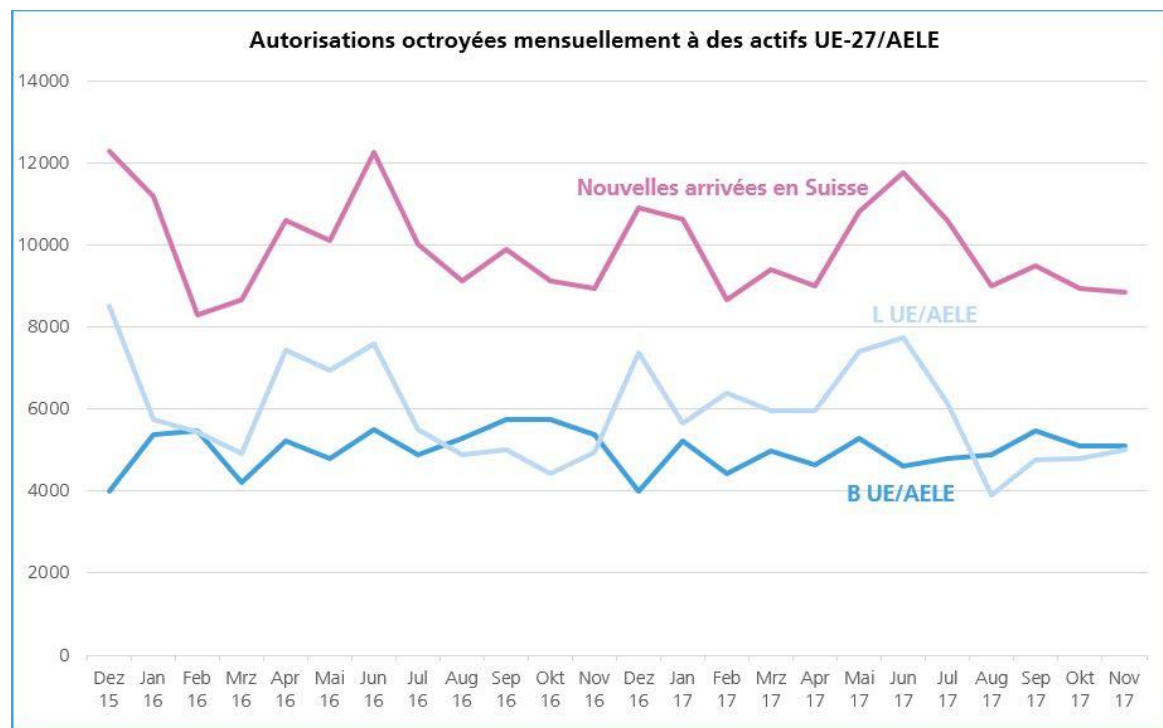
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+281.0	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	594	-12.9
Total	3'122	2'704	-13.4	6'013	5'804	-3.5	7'193	7'522	+4.6

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 (4^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Octobre	54	0	352	191
Novembre	0	0	422	121
Décembre				

Les contingents Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	303'729	312'104
Février	3'889	3'984	3'781	303'729	312'104
Mars	4'301	4'892	3'994	303'729	312'104
Avril	5'223	4'980	5'121	305'643	316'236
Mai	4'111	4'122	5'087	305'643	316'236
Juin	5'159	4'641	4'241	305'643	316'236
Juli	4'687	3'963	4'314	308'460	317'051
Août	4'264	4'748	4'318	308'460	317'051
Septembre	4'757	5'067	5'819	308'460	317'051
Octobre	4'981	5'414	5'261	312'754	--
Novembre	4'863	6'008	4'944	312'754	
Décembre	4'720	4'589		312'754	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	621'838	668'390	46'552	7.5
Travailleurs	404'187	452'228	48'041	11.9
Indépendants	78'753	79'038	285	0.4
Travailleurs détachés	138'898	137'124	-1'774	-1.3

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	48'403	51'271	2'868	5.9
Travailleurs	24'166	26'613	2'447	10.1
Indépendants	7'385	7'332	-53	-0.7
Travailleurs détachés	16'852	17'326	474	2.8

Annonces par secteurs économiques

Total général	48'403	51'271	2'868	5.9
Agriculture	1'873	1'580	-293	-15.6
Industrie et artisanat	19'275	19'374	99	0.5
Services	27'255	30'317	3'062	11.2

Source : SYMIC

- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[l'UE-17/AELE](#) a diminué de décembre 2016 à fin novembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -3.3% (-3'050 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'[l'UE-8](#), le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +1.7% pendant cette même période (+355 personnes). De décembre 2016 à fin novembre 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[l'UE-2](#) est observée (+4.6%, + 329 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont diminué de -17.7% en novembre 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En novembre 2017, 24'658 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a légèrement augmenté (+ 421 annonce ou + 1.7%).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en novembre 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+10.1%).

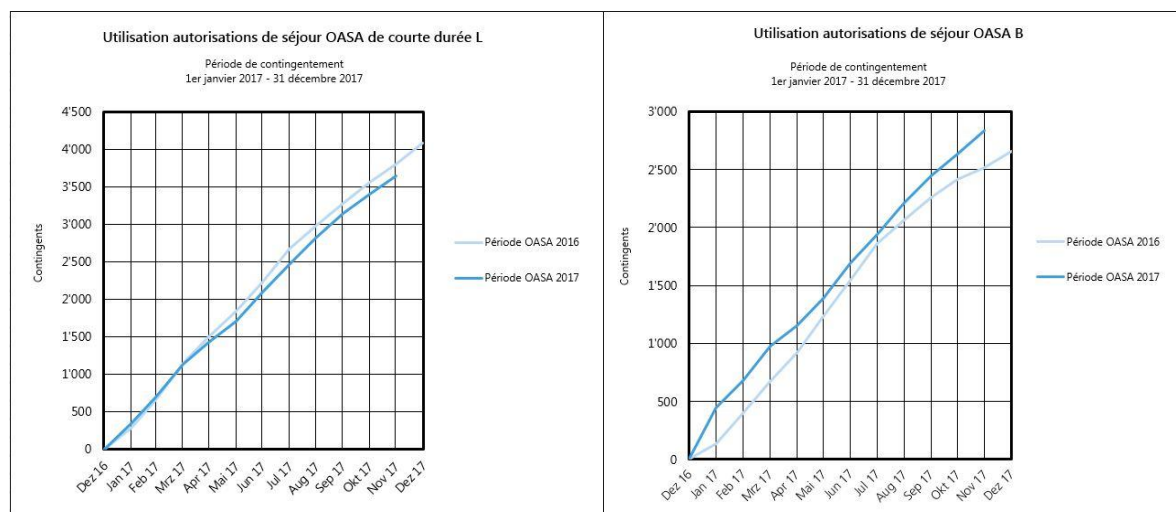
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659	697	399	682
Mars	1'145	1'130	676	978
Avril	1'492	1'418	923	1'155
Mai	1'837	1'708	1'229	1'385
Juin	2'229	2'098	1'542	1'689
Juillet	2'669	2'460	1'860	1'945
Août	2'981	2'823	2'068	2'215
Septembre	3'278	3'139	2'259	2'451
Octobre	3'555	3'401	2'413	2'636
Novembre	3'798	*3'648	**2'518	*2'840
Décembre	**4'079		2'657	

Source : SYMIC

* Fin novembre 2017, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 10 permis B et 605 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 181 permis B et 313 permis L.

** Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

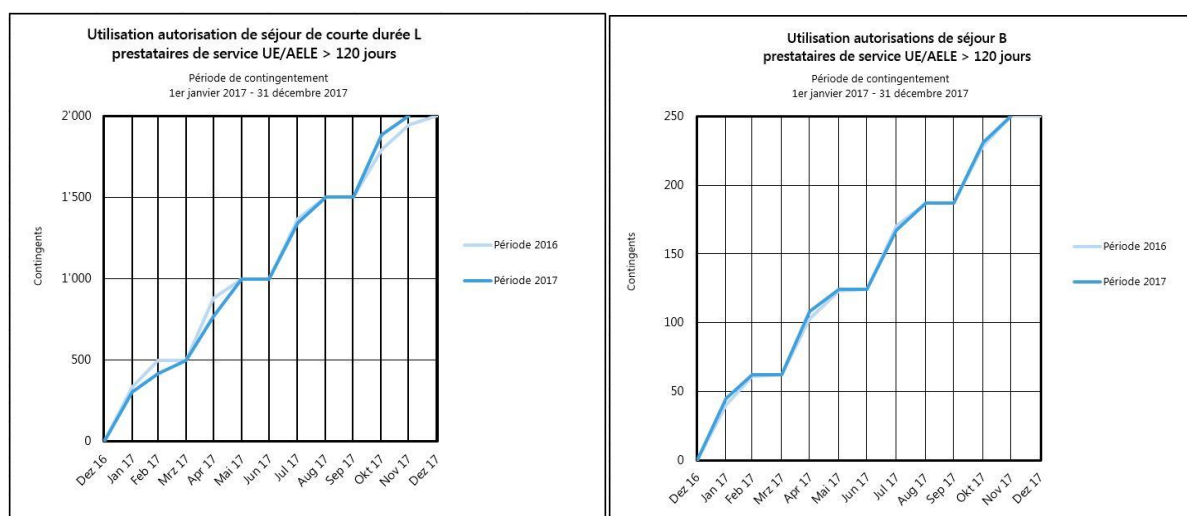


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin novembre 2017, à 81% des autorisations de séjour de courte durée L et 95% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500	417	61	62
Mars	500	500	62	62
Avril	880	769	103	108
Mai	1'000	1'000	123	124
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'370	1'342	170	167
Août	1'500	1'500	187	187
Septembre	1'500	1'500	187	187
Octobre	1'794	1'886	229	231
Novembre	1'946	2'000	250	250
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin novembre 2017, à 100% des autorisations de séjour de courte durée L et également à 100% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'341	5'121'	-4.1	59'258	56'306	-5.0
Agriculture	159	133	-16.4	1'674	1'606	-4.1
Industrie et artisanat	916	870	-5.0	10'767	10'363	-3.8
Services	4'266	4'118	-3.5	46'817	44'337	-5.3
UE-17	4'162	4'170	0.2	47'570	44'937	-5.5
Agriculture	64	52	-18.8	719	666	-7.4
Industrie et artisanat	696	713	2.4	8'667	8'260	-4.7
Services	3'402	3'405	0.1	38'184	36'011	-5.7
UE-8	790	830	5.1	8'525	8'283	-2.8
Agriculture	60	74	23.3	706	741	5.0
Industrie et artisanat	145	143	-1.4	1'551	1'493	-3.7
Services	585	613	4.8	6'268	6'049	-3.05
UE-2	368	97	-73.6	2'887	2'847	-1.4
Agriculture	35	5	-85.7	246	197	-19.9
Industrie et artisanat	71	11	-84.5	494	575	16.4
Services	262	81	-69.1	2'147	2'075	-3.4
Croatie	8	15	87.5	109	118	8.3
Agriculture	0	1		1	1	0.0
Industrie et artisanat	3	2	-33.3	32	20	-37.5
Services	5	12	140.0	76	97	27.6

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a diminué pendant les mois de janvier à novembre 2017 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a diminué dans le secteur économique « industrie et artisanat ». Dans l'« agriculture », elle reste constante tandis qu'une baisse est observée par rapport à la même période de l'année précédente dans le secteur des « services ».

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'120	5'165	0.9	65'660	67'187	2.3
Agriculture	199	209	5.0	7'644	7'642	0.0
Industrie et artisanat	814	685	-15.8	10'379	10'140	-2.3
Services	4'107	4'271	4.0	47'637	49'405	3.7
UE-17	3'679	3'501	-4.8	46'093	46'589	1.1
Agriculture	60	44	-26.7	2'507	5'377	-5.2
Industrie et artisanat	651	508	-22.0	8'750	8'435	-3.6
Services	2'968	2'949	-0.6	34'836	35'777	2.7
UE-8	1'054	1'074	1.9	14'388	14'824	3.0
Agriculture	120	111	-7.5	4'165	4'208	1.0
Industrie et artisanat	119	99	-16.8	1'155	1'097	-5.0
Services	815	864	6.0	9'068	9'519	5.0
UE-2	353	529	49.9	4'729	5'154	9.0
Agriculture	19	52	173.3	972	1'037	6.7
Industrie et artisanat	31	59	90.3	303	473	56.1
Services	303	418	38.0	3'454	3'644	5.5
Croatie	29	54	86.2	390	541	38.7
Agriculture	0	2	-	0	19	-
Industrie et artisanat	12	18	50.0	162	124	-23.5
Services	17	34	100.0	228	398	74.6

Source : SYMIC

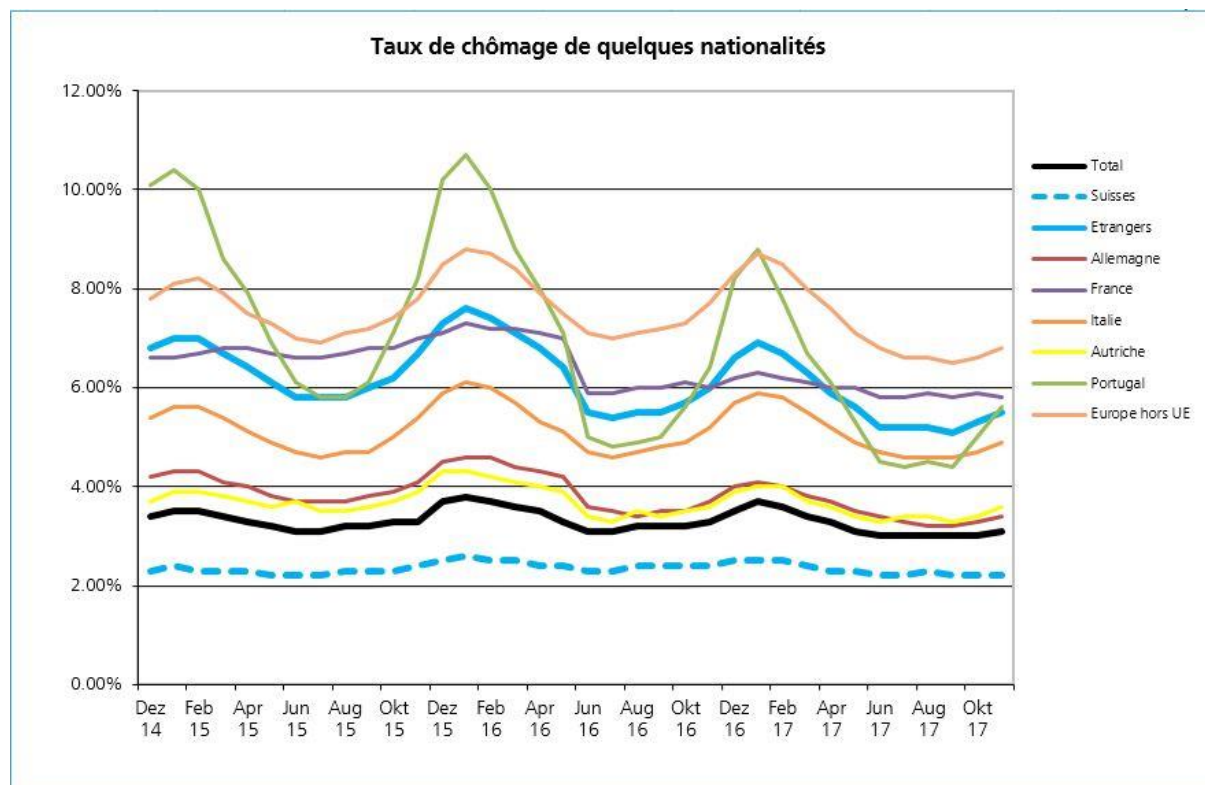
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, en novembre 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'591
Restauration et hébergement	2'087
Santé et service vétérinaire	717
Services personnels	448
Construction	343

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Novembre 2016	Novembre 2017
Total	3.3%	3.1%
Etrangers	6.0%	5.5%
Suisses	2.4%	2.2%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	8	7	-12.5	73	77	5.5
Par suite de violence conjugale	3	1		14	6	-57.1
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	6		59	71	20.3
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	252	424	68.3	2'873	3'138	9.2
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	11	144		356	554	55.6
Parent étranger d'un enfant suisse	17	11		124	105	-15.3
Intérêts publics majeurs	5	12		47	52	10.6
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	164	189		1'676	1'728	3.1
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	4	12		112	109	-2.7
Autres exceptions ⁸	51	56		558	590	5.7
Total	260	431	65.8	2'946	3'215	9.1

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - novembre 2017
Afghanistan	372
Kosovo	225
Chine	215
Somalie	161
Brésil	147
Sri Lanka	145
Erythrée	100
Irak	99
Bolivie	98
Syrie	89
Autres	740
Total	2'391

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'806	4'035	6.0	42'004	39'833	-5.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	781	805	3.1	8'460	7'926	-6.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'025	3'230	6.8	33'544	31'907	-4.9

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'806	4'035	6.0	42'004	39'833	-5.2
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'953	2'170	11.1	22'542	20'555	-8.8
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'853	1'865	0.6	19'462	19'278	-0.9

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - novembre 2017
Italie	3'557
Allemagne	3'313
France	2'909
Portugal	2'721
Kosovo	2'094
Macédoine	1'607
Etats-unis d'Amérique	1'453
Espagne	1'349
Bésil	1'217
Inde	1'150
Autres	18'463
Total	39'833

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Naturalisations	4'031	4'142	2.8	37'694	40'620	7.8
ordinaires	3'447	3'648	5.8	29'424	31'761	7.9
facilitées et réintégrations	584	494	-15.4	8'270	8'859	7.1

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %
Portugal	615	544	-11.5
Italie	508	526	3.5
Allemagne	391	497	27.11
Kosovo	312	369	18.3
Macédoine	181	279	54.1
France	382	273	-28.5
Serbie	156	175	12.2
Turquie	108	174	61.1
Espagne	145	125	-13.8
Bosnie et Herzégovine	89	123	38.2

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2016	Novembre 2017	Différence en %	Janvier - novembre 2016	Janvier - novembre 2017	Différence en %
Total	7'078	7'882	11.4	76'808	80'382	4.7
octroyées de manière anticipée ¹⁰	264	307	16.3	2'819	3'000	6.4

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – novembre 2017
Russie	279
Pologne	258
Roumanie	236
Hongrie	226
Inde	190

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 80'382 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à novembre 2017, dont 3'000 (3.7%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).